



L'aide aux survivants et à leur milieu communautaire

La quantification du nombre total de survivants des mines terrestres à travers le monde continue de relever de la conjecture plutôt que d'un calcul exact. Ce qui toutefois ne fait pas de doute, c'est que les mines ont grossi de façon significative les rangs des personnes handicapées et que la plupart de ces victimes vivent dans des pays qui n'ont pas de moyens efficaces de leur venir en aide et de leur offrir des services de réadaptation économique et sociale.

Il reste difficile de se conformer aux dispositions de Convention d'Ottawa qui enjoignent aux signataires de prêter assistance aux victimes des mines, mais d'importants développements se sont néanmoins produits à cet égard en l'an 2000. Au niveau international, le Comité permanent d'experts en aide aux victimes et en réintégration sociale et économique a préconisé que les États parties fassent volontairement rapport chaque année des mesures qu'ils ont prises pour s'acquitter de cette obligation. Au cours de l'année écoulée, le Canada était au nombre des 11 États qui ont présenté un tel rapport en ayant recours au « formulaire J », d'ailleurs proposé par le Canada, incorporé au processus prévu à cette fin à l'article 7 de la Convention.

En 2000, le Canada a été corapporteur du Comité permanent. À ce titre, il a aidé les coprésidents (le Japon et le Nicaragua) dans l'établissement du document *Providing assistance to landmine survivors: A collection of guidelines, best practices and methodologies*. En outre, grâce à un nouveau projet (« Raising the Voices of Landmine Survivors »), le Comité a pris des mesures pour accroître la participation des survivants aux dossiers qui les concernent. Le Canada, qui a assumé la coprésidence en septembre, s'est engagé à continuer d'approfondir le rôle des survivants et à définir des moyens concrets que les États parties peuvent prendre pour s'acquitter de leurs obligations envers eux.

Le Canada offre son appui à toutes les formes d'aide requises par les victimes des

mines terrestres, y compris les opérations chirurgicales et les soins hospitaliers, les traitements orthopédiques, le counselling par les pairs, les réseaux de soutien, la formation professionnelle, la réadaptation communautaire, l'amélioration des installations de soins, le perfectionnement du personnel médical et la coordination des systèmes d'aide et des systèmes d'information connexes. Au cours de l'exercice 2000-2001, les programmes mis en place par le Canada reflétaient les besoins dans ces domaines prioritaires.

Afghanistan

Dans le cadre d'une contribution de 708 000 dollars étalée sur trois ans, le Programme des institutions multilatérales de l'ACDI a versé 300 000 dollars pour appuyer le volet orthopédique du programme du PNUD en faveur des Afghans handicapés. Le financement canadien a aidé à payer les salaires des orthopédistes, l'achat des matières premières servant à la fabrication d'appareils orthopédiques, ainsi que la tenue de séances de formation et de séminaires nationaux consacrés à la normalisation de la technologie orthopédique et de la formation en physiothérapie. Grâce à ce programme, des Afghans handicapés ont reçu plus de 4 700 appareils – prothèses, orthèses, aides techniques et fauteuils roulants.

Au titre d'une contribution de 378 000 dollars échelonnée sur trois ans, le Programme de l'ACDI pour l'Afghanistan a versé 133 000 dollars pour soutenir le travail de